

Projet Agrivoltaïque – Noyant-Villages



Le Site

Ensemble foncier homogène de

55 ha

Site isolé, bordé de massifs forestiers



Elevage ovin depuis

1992

Proximité d'un poste de raccordement



Classement futur PLU

Agricole

Enjeux environnementaux pris en compte



Chiffres Clés

42 MWc

Puissance maximum

50 ha

Surface maximum

22 ha

Emprise des panneaux

~ 19 000

Habitants alimentés à l'année

10 201

tonnes
CO2 Evitées

38 990 €

de retombées fiscales par an (commune)



Projet Agrivoltaïque – Noyant-Villages

Les avantages du projet

Reprise d'une activité agricole sur une zone en déprise

Développement de la filière ovine locale

Stabilité économique pour les exploitants, avec un doublement des cheptels

Suivi agronomique par un BE indépendant pendant toute la durée de vie du projet

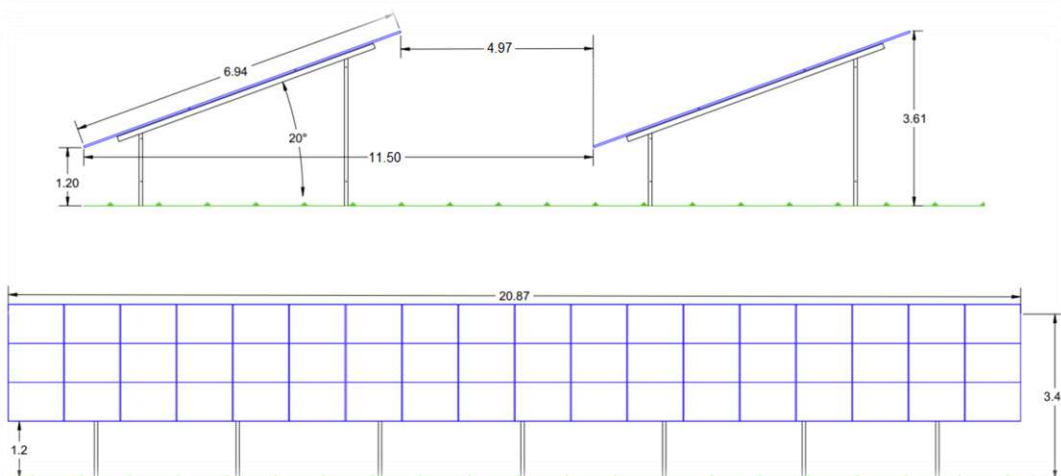


Partenariat avec la Fédération Nationale Ovine

Réensemencement des prairies en pâturage, à intervalles réguliers

Alimentation de 15 000 habitants en électricité verte

Retombées fiscales pour les collectivités (environ 80k€/an)



Dans la configuration actuelle, la centrale est subdivisée par ensembles de 120 mètres de côté pour permettre de gérer le troupeau en pâturage tournant clôturé.

Ci-contre, la coupe d'une table photovoltaïque avec les dimensions.

Un projet en conformité avec les objectifs régionaux & nationaux

En décembre 2019, la région **Centre Val de Loire** a adopté son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'égalité du Territoire (SRADDET), dans lequel elle s'est engagée à augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie.

Elle prévoit de couvrir 100 % de ses besoins énergétiques par des installations de renouvelable en 2050.

Le projet agrivoltaïque de **Noyant-Villages** est en conformité avec ces objectifs.

Adrien BRUNETTI

Chef de projets photovoltaïques
Adrien.brunetti@unit-e.fr
06 40 38 08 78



Siège à Lyon
139 rue Vendôme, 69006 Lyon
www.unit-e.fr

